

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom commercial : CAROAT[®]

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035 USA

United Initiators Canada Ltd.
2147 PG Pulp Mill Road
Prince George, BC-V2N 2S6 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887
CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

En cas d'incident au transport : TERRAPURE Service d'intervention d'urgence (24h):
1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agents d'oxydation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

Corrosion de la peau : Catégorie 1B

Dommmages oculaires graves : Catégorie 1

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les poussières.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : cristallin
Solide

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|---|--|------------|-----------------------|
| bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium | bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium | 70693-62-8 | < 100 * |
| Peroxodisulfate de dipotassium | Peroxodisulfate de dipotassium | 7727-21-1 | < 3 * |
| Carbonate de magnésium | Carbonate de magnésium | 546-93-0 | < 2 * |

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT®

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

- minés.
Appeler immédiatement un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Administrer de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire ou de cyanose.
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
L'inhalation d'aérosols peut provoquer une brûlure des voies respiratoires par acide.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les corrosions cutanées non traitées donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
NE PAS faire vomir.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus : Nocif en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

-
- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| importants, aigus et différés | | Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves brûlures. |
| Protection pour les secouristes | : | Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés |
| Avis aux médecins | : | Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|--|---|--|
| Moyen d'extinction approprié | : | Mousse Pulvérisateur d'eau Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique d'extinction |
| Moyens d'extinction inadéquats | : | Jet d'eau à grand débit |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu (voir chapitre 10). Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. |
| Autres informations | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection personnelle. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection. Utiliser un équipement de protection personnelle. |
|---|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules inhalables.
Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage sûres : Conserver dans un endroit sec.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT®

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

Matières à éviter : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.

Température d'entreposage recommandée : < 30 °C

D'autres informations sur la stabilité du stockage : For quality reasons

Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--------------------------------|-----------|---------------------------------------|---|-----------|
| Peroxodisulfate de dipotassium | 7727-21-1 | TWA | 0.1 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 0.1 mg/m3 (Persulphate) | CA BC OEL |
| | | TWA | 0.1 mg/m3 (Persulphate) | ACGIH |
| Carbonate de magnésium | 546-93-0 | TWA (Poussière totale) | 10 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière inhalable) | 3 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | VEMP (poussière totale) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre de type P

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT®

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

Protection des mains

Matériau : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0.40 mm

Matériau : butylcaoutchouc
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0.47 mm

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résistance du matériel sont des valeurs standard! Le temps de pénétration exact et la résistance exacte du matériel seront obtenus du fournisseur des gants de protection. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail. Veuillez suivre toutes les exigences locales et nationales en vigueur lors du choix des mesures de protection pour un lieu de travail donné. Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu. Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Portez au besoin : Tenue de protection antistatique ignifuge.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné selon le taux de concentration et la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| Aspect | : solide |
| Couleur | : blanc |
| Odeur | : sans odeur |
| Seuil de l'odeur | : non établi(e) |
| pH | : 2.3 Concentration: 10 g/l |
| Point/intervalle de fusion | : Décomposition: Se décompose sous son point de fusion. |
| Point/intervalle d'ébullition | : non établi(e) |
| Point d'éclair | : Sans objet |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : ne s'enflamme pas |
| Auto-allumage | : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyrophore. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

| | | |
|--|---|---|
| Pression de vapeur | : | < 0.001 hPa (25 °C) |
| Densité de vapeur relative | : | non établi(e) |
| Densité relative | : | non établi(e) |
| Densité | : | env. 2.35 g/cm ³ (20 °C) |
| Masse volumique apparente | : | env. 1,100 kg/m ³ |
| Solubilité | | |
| Solubilité dans l'eau | : | env. 300 g/l soluble (20 °C) |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | : | non établi(e) |
| Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) | : | > 80 °C Méthode: Test H.4-NU SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction. |
| Viscosité | | |
| Viscosité, dynamique | : | Sans objet |
| Viscosité, cinématique | : | Sans objet |
| Propriétés explosives | : | Non explosif |
| Propriétés comburantes | : | Aucun effet comburant. |
| Matières auto-échauffantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un auto-chauffant. |
| Taille des particules | : | non établi(e) |
| Distribution de la taille des particules | : | D10 = 89 µm Type de distribution: Distribution de volume Technique de mesure: Diffraction au laser |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Réactivité | : | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| Stabilité chimique | : | Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | De faibles quantités d'humidité ou d'impuretés suffisent déjà pour réduire nettement la désagrégation à accélération spontanée (SADT). Éviter l'humidité. |
| Conditions à éviter | : | Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité. |
| Produits incompatibles | : | Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation! Sans objet |
| Produits de décomposition dangereux | : | En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 (Rat): 500 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD |
| Toxicité aiguë par inhalation | : | CL0 (Rat): > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: Jugement d'expert |
| Toxicité cutanée aiguë | : | DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD |

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | DL50 (Rat): 500 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD |
|-------------------------------|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT®

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Jugement d'expert

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 742 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Jugement d'expert

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Jugement d'expert

Carbonate de magnésium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 420 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Provoque des brûlures.

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Provoque des brûlures.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Peroxodisulfate de dipotassium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT®

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

Voies d'exposition : Inhalation
Méthode : Jugement d'expert
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation du système respiratoire.
Remarques : Jugement d'expert

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 442B de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL : oui
Remarques : Les renseignements fournis sont basés sur des essais effectués sur le mélange lui-même.

Évaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 442B de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Remarques : Jugement d'expert

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: positif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: positif

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test Comet in vivo en milieu alcalin chez les mammifères
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 489 de l'OECD
Résultat: négatif

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: Équivoque

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: positif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Méthode: Directives du test 490 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test Comet in vivo en milieu alcalin chez les mammifères
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 489 de l'OECD
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

Peroxydisulfate de dipotassium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Peroxydisulfate de dipotassium:

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 52 semaines
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Peroxydisulfate de dipotassium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 421 de l'OECD
Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop- : Espèce: Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

pement foetal

Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 421 de l'OECD
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Composants:

Peroxodisulfate de dipotassium:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : > 1,000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD
Remarques : toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : 600 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
Remarques : toxicité subchronique

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : > 1,000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD
Remarques : toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : 600 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

Durée d'exposition : 90 d
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
Remarques : toxicité subchronique

Peroxodisulfate de dipotassium:

Espèce : Rat
NOAEL : 1,000 mg/kg
LOAEL : 3,000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 37 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): 107.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 120 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Phaeodactylum): 320 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières simili-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT®

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

lares

NOEC (Phaeodactylum): 32 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida): 36 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Persistence et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Peroxydisulfate de dipotassium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Peroxydisulfate de dipotassium:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Sans objet

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
- Emballages contaminés : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Nettoyer le récipient avec de l'eau.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3260
Nom d'expédition : CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(Potassium Monopersulfate)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3260
Nom d'expédition : Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s.
(Potassium Monopersulfate)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 863
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 859

Code IMDG

- No. UN : UN 3260
Nom d'expédition : CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

Version 4.3 Date de révision: 04/29/2024 Numéro de la FDS: 600000000017 Date de dernière parution: 07/01/2021
Date de la première parution: 02/16/2017

(Potassium Monopersulfate)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3260
Nom d'expédition : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(Potassium Monopersulfate)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
Code ERG : 154
Polluant marin : non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW) : En conformité avec les inventaires
TSCA (US) : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
AIIIC (AU) : En conformité avec les inventaires
DSL (CA) : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS (JP) : En conformité avec les inventaires
ISHL (JP) : En conformité avec les inventaires
KECI (KR) : En conformité avec les inventaires
PICCS (PH) : En conformité avec les inventaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT[®]

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

IECSC (CN) : En conformité avec les inventaires

TECI (TH) : En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Les dangers inscrits sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le récipient.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 04/29/2024

Format de la date : mm/jj/aaaa

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



CAROAT®

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 07/01/2021 |
| 4.3 | 04/29/2024 | 600000000017 | Date de la première parution: 02/16/2017 |

Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F